

LES MISSIONS LOCALES : SERVICE PUBLIC D'INSERTION DES JEUNES, ANCRE DANS LES TERRITOIRES AVEC LES PARTENAIRES, ENGAGE DANS LES POLITIQUES DE JEUNESSE , AVEC ET POUR LES JEUNES

LA SITUATION DES JEUNES S'AGGRAVE

Les jeunes n'ont jamais été confrontés à des difficultés aussi importantes pour trouver leur place non seulement dans l'emploi, mais aussi dans la société. Le chômage tient une place de plus en plus prégnante dans leur parcours entre l'école et l'emploi, avec des inégalités très marquées selon le sexe, le niveau de qualification voire l'origine sociale ou territoriale.

Avec l'aggravation continue du chômage, ce sont les jeunes qui sont particulièrement affectés par ce fléau : bien que le taux de chômage des jeunes âgés de 15-24 ans diminue de 1,6 point sur un an grâce à l'action des Missions Locales pour le développement des emplois d'avenir, près d'un jeune actif sur quatre est au chômage, soit 615 000 personnes au 2^{ème} trimestre 2014.

Dans certains quartiers populaires une majorité des jeunes actifs est au chômage. La lutte contre les CDD courts est sans effet, voire inopérante et les jeunes restent les 1^{ères} victimes du précarité professionnelle, leur barrant l'accès à tous les droits sociaux : 22,9 % des moins de 24 ans ont un CDD, contre à peine plus de 7 % pour les 25-49 ans. Le contrat précaire apparaît donc dans ce cas un passage quasi obligé de début de carrière.

L'ACTION DES MISSIONS LOCALES

Dans ce contexte de crise de l'emploi des jeunes, les pouvoirs publics qui ont fait de la jeunesse une priorité nationale et européenne, confient aux Missions Locales des responsabilités nouvelles en leur confiant la mise en œuvre de dispositifs nationaux comme le programme des emplois d'avenir depuis novembre 2012 et aujourd'hui, l'expérimentation et le développement de la Garantie jeunes, le conseil en évolution professionnelle et le compte personnel de formation pour les jeunes.

Grâce à l'**engagement des élus et au professionnalisme des salariés**, les Missions Locales sont des acteurs territoriaux reconnus, pour leurs compétences, la qualité de leur intervention et leurs capacités d'initiative et d'innovation pour adapter les dispositifs aux besoins des jeunes et des territoires. Leur action s'inscrit dans une concertation étroite avec de nombreux partenaires que ce soit les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les entreprises ou d'autres acteurs comme Pôle emploi, les Maisons de l'Emploi, les PLIE, etc.

La spécificité de leur double fonction - acteurs politiques et opérateurs de la mise en œuvre des dispositifs publics d'insertion des jeunes – est un atout essentiel à la réussite des projets territoriaux de d'insertion socioprofessionnelle des jeunes. La diversité de l'organisation et des projets des Missions Locales est une richesse qui contribue à la réussite des dispositifs, les emplois d'avenir en étant un exemple parmi d'autres.

Plus de 30 ans après sa création, **le réseau des Missions Locales doit être reconnu comme le service public de l'insertion et de l'accompagnement des jeunes entre l'école et l'emploi**, avec des moyens adaptés aux enjeux que la Nation doit prendre en compte pour l'avenir de sa jeunesse.

L'assemblée générale de l'UNML entend rappeler au gouvernement et aux collectivités territoriales, **l'importance de l'engagement des Elus et des professionnels des Missions Locales dans la réussite des dispositifs d'insertion des jeunes** depuis plus de trente ans et dernièrement avec le CIVIS, l'ANI jeunes, les emplois d'avenir, la garantie jeunes, l'apprentissage.

Pour que les missions Locales puissent continuer à assurer la qualité de leur intervention pour et avec les jeunes, l'assemblée générale de l'UNML mandate son conseil d'Administration et son Président pour obtenir auprès du gouvernement les moyens financiers et organisationnels nécessaires :

- + Les crédits de fonctionnement des Missions Locales négociés dans le cadre de la CPO doivent être portés à 200 millions d'€uros, avec un traitement équitable avec Pôle Emploi,**
- + Les crédits pour l'accompagnement et la formation des jeunes en emplois d'avenir doivent être évalués et financés à la hauteur des besoins à prendre en compte.**
- + Le financement des Missions Locales dans le cadre de l'initiative européenne de la jeunesse doit être sécurisé avec un dispositif financier porté par l'Etat permettant d'avancer aux Missions Locales les fonds européens,**
- + La formation des professionnels à la mise en œuvre des nouveaux dispositifs doit être financée par l'Etat, aux côtés de la branche professionnelle qui ne pourra à elle seule prendre en compte toutes les actions d'adaptation des compétences,**

L'Assemblée générale de l'UNML rappelle son attachement à la création d'un Conseil National de l'insertion des jeunes pour développer une politique de la jeunesse pour et avec les jeunes, rompant avec la segmentation des interventions et l'empilement des dispositifs, résolument orientée vers la participation des jeunes et leur accès au droit commun.

Elle souhaite que les travaux engagés sur le décloisonnement des dispositifs d'accompagnement aboutissent rapidement pour proposer à tous les jeunes une deuxième chance, avec un droit à l'accompagnement de leur parcours de l'école à l'emploi, assorti d'une allocation d'insertion.

L'Assemblée générale de l'UNML rappelle que Les Missions Locales, comme les Maisons de l'Emploi, les PLIE, les acteurs de l'Insertion par l'économie, sont les partenaires de l'Etat, indispensables à l'efficacité des politiques territoriales de l'emploi en matière d'insertion professionnelle, d'accompagnement des projets des employeurs, de satisfaction des offres d'emplois non pourvues. L'efficacité de l'action de ces acteurs territoriaux de l'emploi doit être soutenue par une reconnaissance plus forte et un engagement financier pérenne et pluriannuel par l'Etat.

Dans ce cadre, le partenariat renforcé avec Pôle emploi doit se concevoir dans l'intérêt des jeunes et des entreprises par la complémentarité et la coordination des interventions définies dans le cadre de projets de territoires.

Les moyens humains et financiers prévus pour les Missions Locales par la convention de « partenariat renforcé » en cours de renégociation, doivent être confortés.

La réussite de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes requiert une meilleure reconnaissance par l'Etat de l'efficacité de l'action des Missions Locales et le renforcement durable de leur financement pour « construire ensemble une place pour et avec tous les jeunes ».